

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2190

présenté par

Mme Vidal, Mme Piron, M. Brosse, M. Falorni, M. Frébault, M. Huyghe, M. Ledoux, M. Marion,
Mme Missoffe et M. Sorre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
